



# Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 : Derrière les annonces, le gouvernement prépare une nouvelle cure d'austérité

7 octobre 2020

Paris, le 6 octobre 2020

## Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 Derrière les annonces, le gouvernement prépare une nouvelle cure d'austérité

Le gouvernement est fier d'annoncer un budget « exceptionnel » pour la Sécurité Sociale avec une augmentation des dépenses d'Assurance Maladie de plus de 12,5 Milliards€ et un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2021 à +6 % (hors crédits COVID).

Mais ces chiffres « impressionnants » masquent mal une réalité moins réjouissante : cette hausse ne s'explique simplement que par le coût des mesures prévues par le « Ségur de la Santé » et une partie du coût de la COVID ! Elle ne compensera pas les mesures d'austérité subies depuis plus de 10 ans.

Et le gouvernement annonce déjà que « la situation des comptes sociaux ne le satisfait pas » (Olivier Véran, ministre de la Santé, le 29 septembre) et qu'il va falloir « aller vers un retour à l'équilibre ». Cela signifie que, avant même la fin de la crise sanitaire, ce gouvernement a déjà programmé une nouvelle cure d'austérité.

Il annonce même que « l'objectif est d'aboutir sur de nouvelles règles et de nouveaux financements ». Les déficits liés à la crise sont transférés à la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale), c'est de l'argent en moins pour la Sécu et qui sera payé par les cotisant-e-s via le CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) jusqu'à ...2033 !

\* Le Ministre Lemaire n'a-t-il pas annoncé que la réforme des retraites serait la première réforme à remettre en route !

\* Le PLFSS prévoit quand même 4 Md€ de coupes budgétaires sur la santé ! Et annonce la « rénovation » de l'ONDAM, outil de contrainte budgétaire sur les hôpitaux.

\* 1,5 Md€ seront fournis par une taxe sur les complémentaires santé mais soyons certain-e-s qu'au bout du compte, elles nous le feront payer à nous, les adhérent-e-s.

\* Si le gouvernement annonce que les pertes de cotisations de cette année seront compensées par l'État, rappelons-nous que depuis l'an dernier, ce ne sera pas systématique, puisque le gouvernement a abandonné la règle de compensation intégrée des exonérations de cotisations sociales.

Le gouvernement vante ses mesures comme la prise en charge à 100 % par la Sécu des téléconsultations pour 2 ans, l'allongement du congé paternité à 28 jours ou la création de la 5ème branche pour l'autonomie (dont le financement ne se fera pas par les cotisations sociales mais par des transferts de branches et des recettes fiscalisées dont la CSG !).

Ainsi il annonce 28 Md€ de CSG pour la dépendance mais ce n'est qu'un jeu d'écriture car cette somme servait déjà pour la dépendance mais venait de l'Assurance Maladie !

Solidaires n'est pas dupe de ce PLFSS et exige de vrais moyens pour les hôpitaux, les EHPAD, les soignant-e-s, et la Sécurité Sociale.

Solidaires exige que le coût de la crise ne soit pas transféré sur la Sécurité Sociale. Elle pourrait être financée par une cotisation exceptionnelle sur les dividendes des actionnaires.

Solidaires exige l'abandon définitif de la réforme des retraites et de l'assurance-chômage.

Solidaires exige des moyens pour une prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécurité sociale.

Pour cela, il faut changer de logique et aller vers une autre répartition des richesses.

31 rue de la Grange aux  
Belles  
75 010 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org  
www.solidaires.org



**Le gouvernement est fier d'annoncer un budget « exceptionnel » pour la Sécurité Sociale** avec une augmentation des dépenses d'Assurance Maladie de plus de 12,5 Milliards€ et un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2021 à +6 % (hors crédits COVID).

**Mais ces chiffres « impressionnants » masquent mal une réalité moins réjouissante :** cette hausse ne s'explique simplement que par le coût des mesures prévues par le « Ségur de la Santé » et une partie du coût de la COVID ! Elle ne compensera pas les mesures d'austérité subies depuis plus de 10 ans.

Et le gouvernement annonce déjà que « la situation des comptes sociaux ne le satisfait pas » (Olivier Véran, ministre de la Santé, le 29 septembre) et qu'il va falloir « aller vers un retour à l'équilibre ». Cela signifie que, avant même la fin de la crise sanitaire, ce gouvernement a déjà programmé une nouvelle cure d'austérité.

**Il annonce même que « l'objectif est d'aboutir sur de nouvelles règles et de nouveaux financements ».**

**\* Les déficits liés à la crise sont transférés à la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) ;** c'est de l'argent en moins pour la Sécu et qui sera payé par les cotisant-e-s via le CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) jusqu'à ...2033 !

\* **Le Ministre Lemaire n'a-t-il pas annoncé que la réforme des retraites serait la première réforme à remettre en route !**

\* **Le PLFSS prévoit quand même 4 Mds€ de coupes budgétaires sur la santé !** Et annonce la « rénovation » de l'ONDAM, outil de contrainte budgétaire sur les hôpitaux.

\* **1,5 Mds€ seront fournis par une taxe sur les complémentaires santé** mais soyons certain-e-s qu'au bout du compte, **elles nous le feront payer à nous, les adhérent-e-s.**

\* **Si le gouvernement annonce que les pertes de cotisations de cette année seront compensées par l'État,** rappelons-nous que depuis l'an dernier, ce ne sera pas systématique, puisque **le gouvernement a abandonné la règle de compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales.**

Le gouvernement vante ses mesures comme la prise en charge à 100 % par la Sécu des téléconsultations pour 2 ans, l'allongement du congé paternité à 28 jours ou **la création de la 5ième branche pour l'autonomie (dont le financement ne se fera pas par les cotisations sociales mais par des transferts de branches et des recettes fiscalisées dont la CSG !).**

Ainsi il annonce 28 Mds€ de CSG pour la dépendance mais ce n'est qu'un jeu d'écriture car cette somme servait déjà pour la dépendance mais venait de l'Assurance Maladie !

**Solidaires n'est pas dupe de ce PLFSS** et exige de vrais moyens pour les hôpitaux, les EHPAD, les soignant-e-s, et la Sécurité Sociale.

**Solidaires exige que le coût de la crise ne soit pas transféré sur la Sécurité Sociale.** Elle pourrait être financée par une cotisation exceptionnelle sur les dividendes des actionnaires.

**Solidaires exige l'abandon définitif de la réforme des retraites et de l'assurance-chômage.**

**Solidaires exige des moyens pour une prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécurité sociale.**

**Pour cela, il faut changer de logique et aller vers une autre répartition des richesses.**

Paris, le 6 octobre 2020

**Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021  
Derrière les annonces, le gouvernement prépare  
une nouvelle cure d'austérité**

Le gouvernement est fier d'annoncer un budget « exceptionnel » pour la Sécurité Sociale avec une augmentation des dépenses d'Assurance Maladie de plus de 12,5 Milliards€ et un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2021 à +6 % (hors crédits COVID).

**Mais ces chiffres « impressionnants » masquent mal une réalité moins réjouissante :** cette hausse ne s'explique simplement que par le coût des mesures prévues par le « Ségur de la Santé » et une partie du coût de la COVID ! Elle ne compensera pas les mesures d'austérité subies depuis plus de 10 ans.

Et le gouvernement annonce déjà que « la situation des comptes sociaux ne le satisfait pas » (Olivier Véran, ministre de la Santé, le 29 septembre) et qu'il va falloir « aller vers un retour à l'équilibre ». Cela signifie que, avant même la fin de la crise sanitaire, ce gouvernement a déjà programmé une nouvelle cure d'austérité.

**Il annonce même que « l'objectif est d'aboutir sur de nouvelles règles et de nouveaux financements ».**  
\* Les déficits liés à la crise sont transférés à la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale); c'est de l'argent en moins pour la Sécu et qui sera payé par les cotisant-e-s via le CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) jusqu'à ...2033 !

\* Le Ministre Lemaire n'a-t-il pas annoncé que la réforme des retraites serait la première réforme à remettre en route !

\* Le PLFSS prévoit quand même 4 Mds€ de coupes budgétaires sur la santé ! Et annonce la « rénovation » de l'ONDAM, outil de contrainte budgétaire sur les hôpitaux.

\* 1,5 Mds€ seront fournis par une taxe sur les complémentaires santé mais soyons certain-e-s qu'au bout du compte, elles nous le feront payer à nous, les adhérent-e-s.

\* Si le gouvernement annonce que les pertes de cotisations de cette année seront compensées par l'État, rappelons-nous que depuis l'an dernier, ce ne sera pas systématique, puisque le gouvernement a abandonné la règle de compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales.

Le gouvernement vante ses mesures comme la prise en charge à 100 % par la Sécu des téléconsultations pour 2 ans, l'allongement du congé paternité à 28 jours ou la création de la 5<sup>ème</sup> branche pour l'autonomie (dont le financement ne se fera pas par les cotisations sociales mais par des transferts de branches et des recettes fiscalisées dont la CSG !).

Ainsi il annonce 28 Mds€ de CSG pour la dépendance mais ce n'est qu'un jeu d'écriture car cette somme servait déjà pour la dépendance mais venait de l'Assurance Maladie !

*Solidaires n'est pas dupe de ce PLFSS et exige de vrais moyens pour les hôpitaux, les EHPAD, les soignant-e-s, et la Sécurité Sociale.*

*Solidaires exige que le coût de la crise ne soit pas transféré sur la Sécurité Sociale. Elle pourrait être financée par une cotisation exceptionnelle sur les dividendes des actionnaires.*

*Solidaires exige l'abandon définitif de la réforme des retraites et de l'assurance-chômage.*

*Solidaires exige des moyens pour une prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécurité sociale.*

*Pour cela, il faut changer de logique et aller vers une autre répartition des richesses.*

<b>31 rue de la Grange aux belles 75 010 Paris</b>	<b>Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org www.solidaires.org</b>
--	--	--



• Emplacement : PRESSE > Communiqués >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Projet-de-Loi-de-Financement-de-la-Securite-Sociale-2021-Derriere-les-annonces>

